



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **3 FÉVRIER 2025 à 20 h** à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3	Rachel Fahlman	#6	François Leclerc

➤ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

22-02-2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 13 janvier 2025 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS
Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

La maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Aucune correspondance à porter au procès-verbal du mois de février 2025.

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

23-02-2025

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :

- Porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- Participer au jeudi perséVert
- Hisser le drapeau des JPS
- Participer au mouvement régional d'encouragement Tope là!

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ

24-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil de renouveler l'adhésion pour l'année 2025 de la directrice générale à l'ADMQ pour un montant de 1 125.87 \$ incluant les taxes et la portion assurance juridique et PAE» (programme d'aide aux membres).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ - 2024

25-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil d'autoriser l'inscription de la directrice générale au congrès 2025 de l'ADMQ qui doit avoir lieu les 18, 19 et 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription incluant les taxes est de 724.34 \$, les frais d'hébergement et l'allocation de dépenses seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MAIRE SUPPLÉANT

26-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que Madame Caroline Bouchard, conseillère au siège no. 5 soit nommée mairesse suppléante pour les cinq (5) prochains mois;

Qu'en cas d'incapacité du maire, Madame Caroline Bouchard, soit autorisée conjointement avec la directrice-générale, à signer pour et au nom de la municipalité les chèques et effets bancaires;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Il est également résolu :

Qu'en cas d'incapacité du maire, Madame Caroline Bouchard, soit autorisée à siéger au conseil des Maires de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA

Les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation Nicolet-Yamaska ont été transmises aux membres du conseil et Monsieur Yvan Fréchette en fait la lecture.

27-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 de l'Office d'Habitation Nicolet-Yamaska. Le budget de l'OH de Saint-Zéphirin s'élève à 17 234 \$ et la part de la municipalité représentant 10 % du déficit s'élève à 1 915 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :

Comptes à payer 31 janvier 2025	128 506.44 \$
Salaires versés au 31 janvier 2024	24 130.94 \$
Comptes payés avec la visa 31 janvier 2024	350.00 \$
Total	152 987.38 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & greffière-trésorière

28-02-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 152 987.38 \$ pour la période se terminant le 31 décembre 2024, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

TRAVAUX PUBLICS ET SDÉCURITÉ PUBLIQUE

OFFRE DE SERVICE FQM – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-GENEVIÈVE

29-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ministère des Transports a accordé à la Municipalité une aide financière pour la réfection du rang Sainte-Geneviève;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnels a été demandée à la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service sera basée sur une estimation la plus exacte possible du temps requis pour réaliser les étapes proposées;

CONSIDÉRANT QUE les activités faisant l'objet de la présente offre sont énoncées dans l'offres professionnels portant le numéro de référence 532500902101 en date du 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont estimés à 68 200 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter l'offre de services professionnels de la FQM (ingénierie et infrastructure) pour un montant estimé de 68 200 \$ pour le mandat de surveillance des travaux pour la réhabilitation du rang Sainte-Geneviève.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OFFRE DE SERVICE GÉNICITÉ – MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS – RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-GENEVIÈVE

30-02-2025

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis préparés par GéniCité en 2022 doivent être mis à jour pour être en conformité avec les nouvelles normes de conception;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande également à GéniCité un accompagnement technique lors de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de services professionnels à GéniCité pour la mise à jour de ses plans;

CONSIDÉRANT QUE les activités faisant l'objet de la présente offre sont énoncées dans l'offres professionnels portant le numéro de référence 25-4065 en date du 22 janvier 2025

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter l'offre de services professionnels de GéniCité pour des honoraires à taux horaires pour un montant maximal de 16 300 \$ taxes en sus ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DOSSIER RANG SAINTE-GENEVIÈVE – PONCEAU NÉCESSITANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MELCC

31-02-2025

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection prévu dans le rang Sainte-Geneviève le premier ponceau au chaînage 0-200m devait être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci selon les nouvelles normes environnementales doit maintenant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC et cette demande doit être obligatoirement être accompagné d'études floristiques et fauniques;

CONSIDÉRANT QUE la demande peut prendre entre 12 à 18 mois pour recevoir l'approbation du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés à l'intérieur d'une période de douze (12) mois à partir de la date apparaissant sur la lettre d'annonce du Ministre soit le 4 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des solutions ont été amenées par GéniCité pour éviter la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC;

- Enlever les 200 premier mètres des plans et devis et que cette réfection de ponceau fasse l'objet d'une autre demande d'aide financière;
- Un chemisage intérieure soit envisagé si l'étude hydraulique est concluante;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les solutions amenées par GéniCité pour éviter une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC soient acceptées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OFFRE DE SERVICE GÉNICITÉ – ÉTUDE HYDRAULIQUE, PLANS, DEVIS ESTIMATION – PONCEAU ROUTE TURCOTTE-PAQUETTE

32-02-2025

CONSIDÉRANT QU'un ponceau doit être remplacé ou réhabilité dans la Route Turcotte-Paquette;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnel consiste à la réalisation d'une étude hydraulique pour déterminer la solution la plus optimale pour effectuer la réfection ou le remplacement du ponceau situé sur la route Turcotte-Paquette;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut être assujettis au programme de subvention PAVL du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable;

CONSIDÉRANT QUE les activités faisant l'objet de la présente offre sont énoncées dans l'offres professionnels portant le numéro de référence 25-4066 en date du 24 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter l'offre de services professionnelles de GéniCité pour un montant de 20 200 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN LOCALES (PAERRL)

33-02-2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 136 334 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce conseil

QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LOISIRS ET CULTURE

APPROBATION LOGO DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE ST-ZÉPHIRIN

Certains élus ont émis certains commentaires lors de la présentation du nouveau logo de la Corporation des Loisirs pour approbation. Ce logo selon eux représenterait plus une entreprise agricole qu'un logo représentant le



N° de résolution
ou annotation

Règlement #04-2025

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

sport, les activités de loisir en général. Ce logo tel que présenté ne sera pas entériné.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

ADOPTION RÈGLEMENT N° 04-2025

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 470 767 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG SAINTE-GENEVIÈVE ET UN EMPRUNT DE 2 479 767 \$ POUR EN PAYER LE COÛT

34-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR

MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil d'adopter le projet Règlement N° 04-2025 décrétant une dépense de 2 479 767 \$ pour des travaux de réfection de voirie et de remplacement de ponceaux sur le rang Sainte-Geneviève et un emprunt de 2 479 767 \$ pour en payer le coût.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA

RAPPORT DES COMITÉS ET TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire un retour sur leur comité depuis la dernière rencontre. Les rapports et le tour de table, s'il y a lieu, ne sont pas consignés au procès-verbal;

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

35-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR

MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à 21 h 02.

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 4 février 2025, à 13 h 30.

Mathieu Lemire, maire